Assemblée Générale du 6 novembre 2026

Rapport financier

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ma mission de Trésorier, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport financier sur l'activité de votre District pour l'exercice clos le 30 juin 2026.

Le bilan, présenté selon les normes du plan comptable, règlement ANC 2022-06 modifiant le 2014-03 et 2018-06 reprend l'ensemble des avoirs et dettes à cette date, tandis que le compte de résultat résume de façon chiffrée l'activité du District pour la saison sportive, soit les différents postes recettes et dépenses de la saison.

Bilan arrêté au 30 juin 2026 pour un total de 538 140 €, soit :

A l'actif :

Augmentation des biens mobiliers et immobiliers

Compte tenu des amortissements cumulés, la valeur nette comptable de l'ensemble des immobilisations ressort à 36 486 € pour 32 153 € l'exercice précédent.

Acquisitions d'immobilisations sur l'exercice au 30 juin 2026 :

- Réfection du parquet du secrétariat : 5 457 €
- 3 Barnums : 4 881 €
- Firewall (protection informatique) : 2 611 €

Les créances et débiteurs divers pour un montant total de 128 353 € correspondent :

- Acompte et avance soirée des bénévoles 10 746 €
- Créances clubs pour un montant de 10 728 € pour 61 667 € la saison précédente (soldes dus par les clubs, notamment les frais de discipline et amendes). Ce différentiel résulte du décalage à mi-juin du dernier relevé club afin d'y inclure tous les frais de la saison 2025-2026 et ainsi débuter la saison 2026-2027 avec des comptes clubs apurés.

- Produits à recevoir de 22 125 € correspondant :

  - Subvention ANS Actions 2026 pour les 6 premiers mois de 2026 pour 8 500 €
  - Le montant de l'aide du contrat d'objectif pour le Football en milieu scolaire pour 6 125 €
  - Aide de la région des Hauts de France pour les finales U17 U19 à hauteur de 2 250 €

- Aide du Conseil Départemental pour les finales U17 U19 pour un montant de 1 700 €
- Partenaire privé pour les finales U17 U19 pour 250 €
- L'état dans le cadre du FDVA 2026 pour 3 300 €

➢ Solde du relevé au 30 juin 2026 de la Ligue de Football des Hauts de France à hauteur de 68 091 € contre 1 201 € au 30 juin 2025. Différentiel correspondant essentiellement au solde de la ristourne licences, au remboursement des actions techniques du CTD DAP et l'aide de la LFHF dans le cadre des actions de la commission de l'engagement.

➢ Solde du relevé au 30 juin 2026 de la Fédération Française de Football à hauteur de 16 022 € correspondant :

- Aide au poste du CTD-DAP à hauteur de 10 500 €
- Solde indemnité de préformation de 1 015 €
- Remboursement des frais des finales U17 U19 : 4 506 €

Les charges constatées d'avance pour un montant de 8 004 € correspondant principalement

➢ Stock de récompenses : 6 500 €
➢ Contrats de maintenances et assurances : 1 504 €

Au passif :

Conformément aux décisions de la dernière assemblée générale, le résultat de l'exercice 2024-2025 de (+) 20 530 € a été affecté comme suit :

➢ **Report à nouveau : (+) 20 530 €**

Les Fonds Propres et Réserve cumulé du district s'élève à 299 929 € au 30 juin 2026.

Les diverses provisions constituées pour un montant global de 94 000 € se répartissent comme suit :

➢ Pour départ en retraite	74 000 €
➢ Pour renouvellement de matériel clubs	20 000 €

Les emprunts et dettes diverses pour un montant de 114 210 € se répartissent principalement comme suit :

➢ Fournisseurs divers	8 623 €
➢ Dettes fiscales et sociales	70 812 €
➢ Autres dettes	11 908 €
➢ Clubs (aide achat matériel)	22 868 €

Les produits perçus d'avance :

➢ Subvention conseil départemental 2026 pour 6 mois : 30 000 €

Compte de résultat de la saison 2025/2026 :

Le total des produits de l'année s'élève à 710 054 € contre 725 991 € la saison précédente, et se décompose de la façon suivante :

Les produits de gestion courante

Une diminution de 12 000 € qui se décompose principalement comme suit :

- Une diminution de 18 500 € des amendes disciplinaires et autres.
- Une hausse de 6 200 € du poste formation éducateurs et arbitres.

Les subventions d'exploitation

- Une diminution de 15 000 € du poste avec les variations significatives ci-dessous.

  - Une baisse de 1 200 € de la part des indemnités de préformation versées par la Fédération Française de Football. 9 432 € en 2025-2026 pour 10 606 € en 2024-2025.
  - Une baisse de la subvention de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 1 250 €.
  - Une hausse de la subvention du conseil départemental de l'Aisne de 1 785 € en application du nouveau mode de calcul de la subvention du conseil départemental.
  - Un poste autre subventions de 9 450 € correspondant principalement à l'aide du Crédit Agricole du Nord Est sur nos différentes actions à hauteur de 4 500 €, la région des Hauts de France pour 2 250 €, le Conseil Départemental pour 1 700 € et des partenaires privés à hauteur de 1 000 €.
  - L'aide de l'état à hauteur de 1 750 € pour le contrat d'apprentissage en BMF et une subvention de 3 300 € dans le cadre du FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative)

Les autres produits de gestion courante

Une progression du poste à 328 852 € en 2025-2026 pour 311 550 € en 2024-2025 du poste qui regroupe les engagements des différentes compétitions de District, les recettes des coupes et des ristournes sur les licences.

- Une hausse de 3 400 € du reversement de Ligue de Football des Hauts de France vers le District. Correspondant principalement à une diminution de la ristourne licence en raison de la baisse du nombre de licenciés lors de la saison 2025-2026 et de la revalorisation du reversement par licence de la Ligue de Football des Hauts de France. Une augmentation de 2 500 € de la part fixe versée par la LFHF au District et une diminution de l'aide à l'emploi en raison du non-recrutement d'un BMF en apprentissage. Une augmentation des aides divers de la LFHF dans le cadre des actions de l'engagement.

Reversement de la Ligue de Football des Hauts de France de 10 264 € concernant l'exercice 2024-2025 pour la mise en place de la compétition de l'interdistricts féminin.

- Une stabilisation sur la gestion des compétitions : 119 278 € en 2025-2026 pour 119 504 € en 2024-2025.

Les produits financiers

- Une légère baisse du poste en 2025-2026 à hauteur de 3 935 € pour 4 784 € en 2023-2024.

Les produits exceptionnels et transfert de charges

En application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06, cette rubrique n'existe plus.

Les reprises sur provisions

- Pas de reprise sur provisions en 2025-2026.

Le total des charges de l'année s'élève à 690 189 € contre 705 460 € la saison précédente, et se décompose comme suit :

Les achats

Diminution du poste de 9 000 € par rapport à la saison 2024-2025 il faut noter :

- Achat d'équipements à destination des sélections et de leur encadrement cette saison pour 1 624 €.
- Une dotation équivalente pour la rentrée des partenaires de septembre 2025 – 69 495 € en 2025-2026 contre 72 284 € en 2024-2025.
- Renouvellement du dispositif d'aide pour l'acquisition de matériel pour les clubs décidé par le comité directeur à hauteur de 20 000 €
- Maitrise des charges (Chauffage, gasoil, électricité, eau et fournitures administratives) dans un contexte inflationniste. 20 518 € pour l'exercice 2025-2026 contre 19 107 € en 2024-2025.

Les charges extérieures

Une diminution des dépenses dans ce chapitre 78 772 € cette saison contre 99 401 € la saison dernière :

- Diminution du poste organisations diverses de 20 000 € correspondant principalement à une diminution de nombre de stages et à des actions ponctuelles non reconduites.

Les autres charges extérieures

- Une augmentation de ce poste 125 848 € cette saison contre 122 669 € la saison 2024-2025.
- Une augmentation du poste honoraire de 2 000 €.

- Prise en charge par les clubs des frais de délégués officiels sur les rencontres de Départemental 1 soit une baisse de 4 000 € par rapport à 2024-2025

- Une stabilité des frais des commissions, 49 214 € cette saison contre 49 028 € la saison dernière.
- Augmentation de 8 000 € du poste organisation diverses District en raison de l'organisation des finales du championnat de France U17 U19 en juin 2026.

Les Frais de personnel

Diminution du poste de 5 000 € pour un montant total à 295 696 €.

A noter l'absence d'un salarié pendant une durée de 3 mois et la non-reconduction de l'embauche du BMF en apprentissage.

Autres charges de gestions courantes

Augmentation du poste, 6 210 € en 2025-2026 et 2 775 € en 2024-2025.

Était comptabilisés dans ce poste le don à l'association diamant rose, qui est reconduit en 2025-2026 et le don au don du sang à la suite des finales U17 et U19.

Les impôts et taxes

Diminution du poste à 5 566 € en 2025-2026 pour 9 002 € en 2024-2025.

Les charges exceptionnelles

En application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06, cette rubrique n'existe plus.

Les Dotations aux amortissements et aux provisions

- Nous avons comptabilisé une dotation aux amortissements à hauteur de 8 618 €
- Dotation aux provisions à hauteur de 3 000 € pour actualiser la provision pour indemnité de fin de carrière conformément à la convention collective.
- Dotation aux provisions pour charge de 20 000 € à la suite de la réunion interligues, la Direction Technique Nationale préconise aux districts l'utilisation de buts de 4 x1.50m pour le football des enfants à 8 pour des raisons de sécurité. Le bureau directeur donne son accord au Président pour l'acquisition et le renouvellement progressif sur les saisons futures de matériel pour ce type d'équipement à destination de clubs comportant des équipes de jeunes de manière à pourvoir au bon fonctionnement des clubs.

Les Produits et charges de gestion courante laissent ressortir un résultat d'exploitation de (+) 15 930 € pour un résultat courant de (+) 15 366 € pour la saison précédente.

***

Compte tenu des produits et charges et des provisions constituées sur l'exercice 2025-2026, le résultat ressort à (+) 19 865 € pour (+) 20 531 € la saison précédente.

Telle sont, Mesdames, Messieurs, les informations qu'il m'a paru utile de vous présenter sur les comptes arrêtés au 30 juin 2026.

Je reste à votre disposition pour vous fournir toutes indications complémentaires que vous jugeriez nécessaires.

Jean Marie BECRET

Trésorier Général